

Service instructeur Service des Finances Direction des Finances, du numérique et développement économique	
--	--

Rapporteur : Carole DRAI

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREPARATOIRE AU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Etape clé du processus budgétaire depuis la loi du 6 février 1992 et au travers de l'article 2312-1 du CGCT, le débat d'orientation budgétaire a été consolidé par la Loi NOTRe, du 7 août 2015. L'article 107 a réaffirmé les exigences de préparation et de présentation des éléments du débat en introduisant un Rapport d'orientation budgétaire (ROB), document formalisé sur lequel l'assemblée délibérante se prononce, qui permet d'ouvrir au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le ROB doit comporter des informations indispensables afin de faciliter la lisibilité et la trajectoire des finances communales au travers des orientations budgétaires (recettes et dépenses de fonctionnement, mise en exergue d'indicateurs pertinents, dont le niveau d'autofinancement), s'assurer de la cohérence des ressources à un niveau pluriannuel avec les investissements retenus, ainsi que différentes données liées aux ressources humaines (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail). L'état de la dette doit être joint. La loi NOTRe a renforcé les éléments d'information en imposant la communication au public des données budgétaires, dont le ROB, dans les 15 jours suivant leur adoption, mais également, dans un délai d'un mois, sur le site internet de la commune, si celle-ci en dispose.

Enfin, le DOB doit s'adosser au rapport annuel sur le développement durable, ainsi qu'à une Programmation pluriannuelle d'investissement (également nommé Plan pluriannuel d'investissement ou PPI) qui permet d'identifier l'évolution des dépenses d'équipement et de définir les modes de financement affectés à ces opérations.

Le présent ROB rassemble toutes les informations nécessaires à la compréhension et à l'appropriation des enjeux en vue de construire l'exercice 2018 qui restera comme un des plus difficiles à élaborer depuis plus d'une décennie. Il permet d'ouvrir au débat et par sa mise en ligne ne manquera pas de permettre un engagement des citoyens.

Informations de contexte.

Marquée par une croissance de + 1,5% du PIB en 2017, la situation de l'économie française reste néanmoins difficile. L'atonie de la croissance affecte les ressources des collectivités puisqu'elle comprime les recettes fiscales, atteint la fiscalité économique ou les ressources tirées des droits de mutation. Dans ce contexte sensible, l'exécution budgétaire des collectivités a été, une nouvelle fois, placée sous le signe de la contrainte. Leurs dépenses de fonctionnement ont progressé de + 1,5 % (contre - 0,3 % en 2016) avec des recettes de fonctionnement légèrement supérieures (+1,6 %).

Cette progression s'explique par l'accélération des dépenses de personnels, au niveau national, de + 1,5 %, résultant entre autres de plusieurs décisions sensibles comme la hausse de la part employeur du taux de contribution à la CNRACL), l'augmentation du point d'indice ou la mise en place du protocole des « Parcours professionnels carrières et rémunérations », a contribué à la hausse des dépenses de fonctionnement.

Le niveau de l'épargne brute des collectivités s'est amélioré nationalement avec une progression de 2,2%.

Le niveau global des dépenses d'investissement a augmenté de + 3,6%, permettant aux collectivités de relancer des opérations d'équipement devenues nécessaires après un effondrement de celles-ci pendant près de trois années.

Au niveau des ressources, le gouvernement a maintenu la pression sur les collectivités avec la poursuite de la baisse des dépenses publiques. Les objectifs cibles de maîtrise des dépenses publiques laissent présager des mesures drastiques. Ainsi, le gouvernement entend amener les collectivités territoriales à une réduction de leurs dépenses de près de 13 milliards d'euros d'ici à 2022. De manière concomitante, les recettes n'ont progressé que par le recours à la fiscalité, la hausse des tarifs de certaines prestations ou de droits (dont les droits de mutation à titre onéreux qui progressent de 18%).

Le recours à l'emprunt sera d'autant plus difficile que les résultats d'exercice, s'ils restent nationalement excédentaires, le seront dans des proportions inférieures aux exercices précédents.

C'est dans un environnement difficile partagé par toutes les collectivités que notre commune devra préparer son budget 2018, en intégrant les informations de la loi de finances 2018, avant qu'elle ne soit votée définitivement.

Même si à ce stade, la ville ne dispose pas des modalités de cette contractualisation des relations entre l'Etat et les 326 plus grandes collectivités, dont les communes de plus de 50 000 habitants, destinées à réguler les dépenses de fonctionnement, il ressort des premières informations diffusées que les collectivités contractantes devront contenir la hausse des dépenses de fonctionnement à +1,2%, inflation et hausse des coûts en ressources humaines, ce qui équivaut à une baisse de fait. Cette contractualisation serait automatique. En cas de non-respect de cette obligation, des « malus » seront appliqués sur les dotations, c'est à dire à Saint-Maur sur la DGF, déjà largement amputée depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le projet de loi de finances dans son article 24 introduit une nouvelle contrainte budgétaire selon laquelle aucune commune ne devra excéder 13 ans de capacité de désendettement, durée au-delà de laquelle la ville serait menacée d'une mise sous tutelle du préfet. A l'issue de la détoxification de la dette, la capacité de désendettement de notre ville dépasse les 20 ans.

La réforme de la taxe d'habitation est une donnée supplémentaire d'incertitude à laquelle notre commune devra faire face, à court-terme.

UN SYSTEME BUDGETAIRE QUI REPOSE SUR DES PARAMETRES DEPASSES

- UNE DEMOGRAPHIE DECLINANTE

A Saint-Maur-des-Fossés la baisse démographique est historique.

Pop	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2014	Progression 1968-2014
Saint-Maur	80,92	80,81	77,02	73,06	75,21	74,81	75,28	- 7%
Val de Marne	1,21	1,19	1,21	1,22	1,29	1,36	1,34	+ 10%
France	54,25 millions	55,86 millions	58,51 millions	60,5 millions	61,4 millions	65,34 millions	66,33 millions	+ 22%

Elle est à rebours de l'évolution nationale et a eu des conséquences financières directes puisque le maillage d'équipements publics, solidement installé au milieu des années 1970, reposait sur des projections de population plus importantes que la ville n'en a reçues. Cette stagnation a limité le niveau des ressources disponibles en nous privant d'une part substantielle de fiscalité.

L'objectif inscrit dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui fonde les principes du PLU est de retrouver une dynamique démographique autour de 85 000 habitants.

- DES EQUIPEMENTS PUBLICS SURDIMENSIONNES ET MAL ENTRETENUS

La population d'une ville constitue un élément essentiel pour suivre l'évolution de ses ressources, ainsi que son attractivité. Sans être un indicateur unique, puisque la fiscalité locale repose sur le nombre de logements, et ce sans préjuger de la structure des foyers, elle n'en demeure pas moins un facteur déterminant pour ses produits fiscaux, mais également pour le dimensionnement des équipements utiles à l'accueil des habitants.

C'est ainsi que la ville dispose de nombreux équipements publics, en particulier dans le domaine des sports (106 selon la base Open Data ministérielle) mais aussi culturels avec un conservatoire à rayonnement régional, un cinéma, un musée, un solide réseau de lecture publique et un théâtre. Dans le même temps, elle apporte une offre de prestations variées et complètes, notamment dans les domaines de la petite enfance, du scolaire et du périscolaire. Ces équipements ont été développés à une période, le milieu des années 1970, où la population était plus importante et où la ville s'attendait même à atteindre, voire dépasser, les 100 000 habitants. Leurs coûts de fonctionnement et d'entretien dépassent les capacités normales d'une ville de moins de 80 000 habitants. Les tableaux suivants rappellent les coûts de quelques équipements et, in fine avec le taux de couverture anormalement bas, illustrent la difficulté de les faire fonctionner dans des conditions raisonnables.

CONSERVATOIRE	CA 2008	CA 2010	CA 2012	CA 2014	CA 2015	CA 2016	PREVU 2017
Recettes de fonctionnement	704 421	729 209	907 164	562 063	546 879	472 461	640 975
Dont la subvention DRAC	328 322	328 322	308 623	118 000	0	59 000	70 000
Dépenses de fonctionnement	3 036 944	3 169 044	3 395 528	3 443 447	3 777 741	3 940 396	4 118 280
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-2 332 523	-2 439 835	-2 488 364	-2 881 384	-3 230 862	-3 467 935	-3 477 305
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	322 711	151 589	89 208	133 321	31 386	82 729	172 668
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-322 711	-151 589	-89 208	-133 321	-31 386	-82 729	-172 668
RESULTAT CONSOLIDE	-2 655 234	-2 591 424	-2 577 572	-3 014 705	-3 262 248	-3 550 664	-3 649 973
TAUX DE COUVERTURE	20,97%	21,96%	26,03%	15,71%	14,36%	11,74%	14,94%

PISCINES	CA 2008	CA 2010	CA 2012	CA 2014	CA 2015	CA 2016	PREVU 2017
Recettes de fonctionnement	290 104	173 083	166 565	248 565	246 174	212 722	191 280
Dépenses de fonctionnement	1 522 796	1 550 653	1 766 070	2 037 747	2 840 727	3 779 503	2 360 796
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-1 232 692	-1 377 570	-1 599 505	-1 789 182	-2 594 553	-3 566 781	-2 169 516
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	56 579	904 880	137 711	208 180	180 427	41 282	794 298
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-56 579	-904 880	-137 711	-208 180	-180 427	-41 282	-794 298
RESULTAT CONSOLIDE	-1 289 271	-2 282 450	-1 737 216	-1 997 362	-2 774 980	-3 608 063	-2 963 814
TAUX DE COUVERTURE	18,37%	7,05%	8,75%	11,07%	8,15%	5,57%	6,06%

THEATRE	CA 2008	CA 2010	CA 2012	CA 2014	CA 2015	CA 2016	PREVU 2017
Recettes de fonctionnement	0	29 261	34 033	30 876	41 531	45 606	32 500
Remboursement frais de personnel	381 000	436 581	597 098	589 966	580 440	554 191	424 710
Dépenses de fonctionnement	7 425	895 786	784 504	605 998	696 323	718 040	608 880
Subvention au théâtre	592 000	824 000	1 406 000	1 230 000	1 160 000	1 140 000	1 100 000
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-599 425	-1 253 944	-1 559 373	-1 215 156	-1 234 352	-1 258 243	-1 251 670
Recettes d'investissement	0	0	0	0	1 190	0	0
Dépenses d'investissement	35 738	44 754	296 040	114 099	171 299	79 394	713 684
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-35 738	-44 754	-296 040	-114 099	-170 109	-79 394	-713 684
RESULTAT CONSOLIDE	-635 163	-1 298 698	-1 855 413	-1 329 255	-1 404 461	-1 337 637	-1 965 354
TAUX DE COUVERTURE	59,98%	26,40%	25,38%	31,84%	30,73%	30,96%	18,87%

MUSEE	CA 2008	CA 2010	CA 2012	CA 2014	CA 2015	CA 2016	PREVU 2017
Recettes de fonctionnement	4 902	12 282	4 258	20 420	7 743	12 074	10 825
Dépenses de fonctionnement	488 044	530 360	621 738	727 080	697 143	665 607	676 685
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-483 142	-518 078	-617 480	-706 660	-689 400	-653 533	-665 860
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0	9 000	0
Dépenses d'investissement	13 751	19 059	38 643	37 639	50 525	47 792	86 462
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-13 751	-19 059	-38 643	-37 639	-50 525	-38 792	-86 462
RESULTAT CONSOLIDE	-496 893	-537 137	-656 123	-744 299	-739 925	-692 325	-752 322
TAUX DE COUVERTURE	0,98%	2,24%	0,64%	2,67%	1,04%	2,95%	1,42%

- UNE VIE ASSOCIATIVE LARGEMENT SUBVENTIONNEE

Dans le même temps, malgré des contraintes financières prégnantes, la ville a poursuivi son effort envers le tissu associatif. Le total des subventions accordées en 2007 était de 3,816 euros, puis a atteint les 5,2 millions d'euros en 2008, avant de redescendre à 4,3 millions en 2009 (suite à la municipalisation de plusieurs associations paramunicipales) pour se stabiliser autour des 4 millions d'euros jusqu'à présent (en prenant en compte dans le calcul la dotation d'équilibre du nouvel Etablissement Public Industriel et Commercial du Théâtre qui se substitue à l'ancienne subvention à l'association ATC). Cette stabilisation du chiffre global masque une petite revalorisation puisque dans l'intervalle, des associations comme l'Association saint-maurienne de solidarité ou l'ASSAPGD ont respectivement disparu ou ont été rénovées en profondeur. Ces subventions concernent tous les secteurs, culturels, de loisirs et sportifs avec une politique particulièrement volontariste, dont les contrats « Elite » constituent l'expression la plus aboutie.

- UN PRINCIPE DE GRATUITE IRRESPONSABLE

Il convient d'ajouter à ces subventions budgétaires, l'intervention quotidienne des services municipaux, le prêt de matériel et surtout la gratuité totale d'occupation des équipements sportifs par les associations. De très longue date, le choix a été fait d'assurer de multiples prestations à un faible coût pour les usagers. Ainsi, le coût moyen d'entrée des piscines (combinaison faite des réductions, gratuités et prestations payantes) se situe à 1,93 euro contre 3 euros au niveau national. Dès lors les taux de couverture aux différents équipements ou politiques publiques sont très largement inférieurs aux taux de couverture habituelle.

Dans les domaines scolaire et périscolaire, la CRC indiquait dans son rapport de 2014 que le coût annuel atteignait les 18 millions d'euros pour une charge des familles de 4 millions d'euros. Le taux de couverture des familles est resté marginal malgré l'élargissement des prestations offertes dans le domaine périscolaire ces trois dernières années. A titre d'illustration, le coût moyen individuel d'un repas (de la fabrication à la surveillance dans les offices) est 10,80 euros contre un coût moyen de prise en charge de 4,40 euros.

- UN RECOURS MODERE A LA FISCALITE LOCALE

La ville de Saint-Maur des Fossés dispose d'un potentiel fiscal auquel elle ne recourt que de manière mesurée. Les taux de la Taxe d'habitation et de la Taxe foncière demeurent parmi les bas du Val-de-Marne, voire très inférieurs pour certains produits aux moyennes de la strate et ce, nonobstant la qualité et la diversité des offres proposées.

Si la ville a connu une hausse de ces taux tous les ans entre 2009 et 2012 (entre 3 et 4 % par an), depuis le début du mandat de l'équipe municipale actuelle, les contribuables n'ont été mis à contribution supplémentaire qu'en 2014 à hauteur de 4 %. Hormis la substitution de produits entre la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, destinée à préparer le transfert de taxe en 2020 vers l'EPT, neutre pour le contribuable, en 2017, depuis 4 ans, la part communale de la fiscalité locale est restée inchangée malgré des pertes financières très importantes et des hausses de charges arrêtées par les pouvoirs publics (dégel du point d'indices, hausse des cotisations).

Ce choix d'une fiscalité modérée doit être rapproché de la dimension importante des contributeurs du fait de la baisse démographique, mais surtout de la pression constante du législateur qui fait de la mobilisation maximum du potentiel fiscal une condition d'attribution de dotation ou d'éléments de péréquation.

Taux votés de la taxe foncière des propriétés bâties des communes du Val de Marne

Classement	Nom de la commune	2017
1	RUNGIS	8,10
6	SAINT MAUR DES FOSSES	15,71
47	IVRY SUR SEINE	34,07
Moyenne au niveau départemental		21,14

Taux votés de la taxe foncière des propriétés non bâties des communes du Val de Marne

Classement	Nom de la commune	2017
1	SAINT MANDE	10,90
15	SAINT MAUR DES FOSSES	35,91
47	VILLIERS SUR MARNE	145,71
Moyenne au niveau départemental		58,13

Taux votés de la taxe d'habitation des communes du Val de Marne

Classement	Nom de la commune	2017
1	RUNGIS	15,35
19	SAINT MAUR DES FOSSES	23,54
47	VILLENEUVE SAINT GEORGES	35,13
Moyenne au niveau départemental		24,32

- UNE DETTE COLOSSALE QUI A ALIMENTE LE SYSTEME BUDGETAIRE

A défaut de vouloir lever des ressources conformes à ses besoins, avec un potentiel fiscal sous-exploité l'ont souligné les magistrats de la CRC, la commune à longtemp s recouru à l'emprunt dans les proportions colossales pour financer ses opérations d'équipement et ses politiques publiques. Cette fuite en avant a été faite sans chercher l'auto financement nécessaire ni même, parfois, rechercher de subventions d'investissements (moins de 220 00 euros en 2012). Le niveau des subventions accordées sur les exercices 2016-2017 se situe à hauteur de 5 millions d'euros, avec des versements échelonnés en fonction du rythme des travaux.

Capital remboursé en 2017	Intérêts remboursés en 2017	Capital restant dû au 31 décembre 2017
11 622 123 €	10 965 784 €	254 952 092 €

Les flux financiers (capital + intérêts) sont passés de 13.8 à 22.6 millions entre 2008 et 2014.

L'emprunt a été parfois supérieur aux dépenses d'équipement (en 2007 : 30 millions d'euros levés pour 27 millions d'euros de dépenses d'équipements). Ce choix a non seulement exposé la ville à des observations des services de l'Etat mais a fini par grever très lourdement le budget de la commune, pénalisant à la fois les sections de fonctionnement et celles d'investissement puisque la charge financière se répartit entre des intérêts rattachés à la section et le capital à celle d'investissement.

De surcroît, de nombreux emprunts toxiques ont été levés exposant la ville à des risques en raison de la volatilité des taux, devenus une sinistre réalité après la crise de 2008, puis à différents épisodes (2015 : la modification de la parité monétaire avec le franc suisse a coûté à la ville 1,5 million soit un point de taxe foncière).

Libellés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
flux financiers	13,27	13,76	13,41	13,93	14,30	17,02	16,88	20,76	22,70	20,34	22,58
dont capital	8,57	9,57	9,25	9,41	8,95	9,26	8,21	8,66	8,79	9,20	11,62
dont charges financières	4,70	4,19	4,16	4,52	5,35	7,76	8,67	12,10	13,91	11,14	10,96

Source : DDGCL

Le poids de la charge financière est écrasant ainsi qu'en témoigne une comparaison avec des villes proches géographiquement ou de même strate :

Commune	2015	2016
Béziers	12,10	11,20
Boulogne-Billancourt	9,50	9,20
Champigny-sur-Marne	14,60	16,00
Créteil	14,90	15,20
Rueil-Malmaison	18,10	19,40
Saint-Maur des Fossés	22,70	20,34

La charge financière de la dette représente encore aujourd'hui l'intégralité des produits de la taxe foncière.

Cette faible fiscalité, couplée avec une tarification modeste, associées avec le poids d'équipements structurants ont abouti à une dégradation des ratios financiers, conduisant l'Etat à placer la commune en réseau d'alerte pendant plusieurs années (2006 à 2009).

Ces trois premiers points distinguent clairement la situation financière de la commune. Ils sont des données constantes et durables qui expliquent des ratios représentatifs assez médiocres, dont la faiblesse de l'autofinancement. La Chambre régionale des Comptes indiquait d'ailleurs dans son rapport relatif aux exercices 2008 et suivants que si « *la situation financière de la ville s'est améliorée sur la période 2008-2013, elle reste soumise à de fortes contraintes* » -contrainte renforcée avec l'exposition aux produits structurés-tout en ajoutant que « *Saint-Maur des Fossés n'est pas en mesure de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour permettre, sans recourir à l'emprunt de financer ses dépenses d'investissement. Or, ces dépenses devraient augmenter significativement dans les années à venir, en raison de la nécessité de moderniser plusieurs équipements publics vieillissants* ».

Analysant l'évolution de la situation et le poids des charges observées alors, la CRC écrivait enfin, dès 2014 que « *la ville se trouverait contrainte d'accroître son endettement de manière plus significative pour financer ses opérations d'investissement* ».

DES EQUILIBRES BUDGETAIRES BOUSCULES PAR LE GOUVERNEMENT

Comme nous l'avons vu précédemment, le système budgétaire saint-maurien établi dans les années 70 recèle depuis son origine des fragilités. Depuis 2014, celui-ci se trouve exposé à des risques supplémentaires en raison de la modification des relations entre l'Etat et les collectivités. A Saint-Maur, ce changement de règle a eu des conséquences d'une rare brutalité.

- LA BAISSSE BRUTALE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le choc du changement de paradigme des relations financières entre l'Etat et les collectivités, marqué par un effondrement de certaines dotations dont la Dotation globale de fonctionnement (voir tableau ci-dessous) :

2007	2014	2017
22 074 979	20 320 163	7 385 476

- L'AUGMENTATION DES PONCTIONS OBLIGATOIRES

Depuis les années 2010, l'Etat a mis en place des mécanismes de prélèvements sur les communes afin d'assurer une certaine péréquation des ressources. Nous avons ainsi assisté à une hausse du fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC), passé de 0,3 million en 2012, à 1,3 millions d'euros en 2013, puis à plus de 2 millions d'euros à compter de 2014 (avec une année de baisse ponctuelle en 2016, liée à la création de l'EPT).

Dans le même temps, la pression du fond national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est restée forte (14,61 millions en 2011 et 14,70 millions en 2017).

- LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT DES POLITIQUES CULTURELLE, SPORTIVE, EDUCATIVE

Outre des aides de droit commun, à caractère général, l'Etat soutient certaines politiques publiques. Or, nous avons assisté là également à un désengagement marqué de celui-ci ces dernières années. Il a ainsi imposé des réformes, tout en coupant les crédits nécessaires à leurs mises en œuvre.

Le soutien à l'enseignement artistique du Conservatoire à Rayonnement Régional s'est, par exemple, effondré. Les montants des subventions accordées par la DRAC étaient les suivants :

2010	2014	2017
328 000	118 000	70 000

Dans les domaines de la sécurité et de la politique de la ville, la commune s'est retrouvée seule pour porter ces politiques publiques. Les crédits du Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance sont résiduels. Au niveau de la politique de la ville, les crédits alloués au niveau national ont été violemment diminués, y compris dans l'exécution du plan Vigipirate (barrière, visiophones dans les écoles, surveillance des manifestations). Au niveau du périscolaire, le fond d'amorçage ouvert en 2014 représentait 340 000 euros par an près d'un million d'euros de dépenses supplémentaires, sans compter les choix qualitatifs opérés par la commune.

De fait, ce sont les communes qui assument l'essentiel des dépenses liées au développement des pratiques sportives, de la démocratisation culturelle ou du soutien périscolaire.

- UNE AMENDE SRU CONFISCATOIRE

Le poids du prélèvement lié à l'article 55 de la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbaine du 13 décembre 2000, amplifiée par la loi ALUR, est passé de 1 581 000 euros en 2008 à 5 195 000 en 2017. Rappelons que pour sortir du statut de ville carencée d'ici 2025, la ville devrait remplacer 7 000 logements existants par du logement social, ou construire 11 500 logements supplémentaires. Si ces deux hypothèses sont par essence impossibles, la ville a néanmoins élaboré et signé avec l'Etat un Contrat de Mixité Sociale (CMS), a réorganisé la SIEM et l'OPH en collaboration avec les services de l'Etat, a intégré dans chaque construction de plus de 12 logements ou de plus de 800 m² de SDP 30% de logements sociaux. Toutefois l'automatisme de l'amende et des sanctions rend aveugles et confiscatrices les sanctions. La ville est sous la menace d'une hausse qui pourrait dépasser plus de 7 millions d'euros.

Tableau sur l'évolution du prélèvement :

2008	2014	2017
1,581	1,874	5,195

- L'INSTABILITE INSTITUTIONNELLE

Les questions ouvertes par la loi NOTRe, avec la création de la Métropole du Grand Paris, n'ont pas toutes été résolues. Les transferts aux EPT n'ont créé aucune économie et des zones d'incertitude persistent autour de la définition des intérêts métropolitain et territoriaux. Il n'est d'ailleurs pas impossible que les compétences transférées soient révisées, ou que leur mode de gestion évolue. Les dépenses restent en « silos » au sein de l'EPT, mais dans le même temps la ville a perdu sa capacité à agir sur ces politiques publiques. Pour autant, la ville a perdu la dynamique de fiscalité économique et doit faire face au transfert de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en 2020.

DES REFORMES VOLONTARISTES POUR RETABLIR LES FINANCES MUNICIPALES

Face à cet environnement complexe, la municipalité s'est engagée depuis 2014 dans un travail d'assainissement des finances communales. Il s'agissait de faire face aux pertes de recettes et à la hausse de dépenses imposées. Afin de résoudre cette équation, la ville a entrepris l'assainissement des finances en poursuivant plusieurs objectifs :

- **DETOXIFICATION ET EXTINCTION PROGRAMMEE DE LA DETTE**

Par délibération adoptée en Conseil municipal du 4 février 2016, la ville a détoxifié, sécurisé et financé les opérations de l'ensemble de sa dette. Elle mettait fin à des procédures, coûteuses en frais d'avocats, résultant de choix hasardeux dont la commune paie encore les conséquences. Toutefois, la sécurisation de cette dette et le cofinancement ont permis d'assurer de la lisibilité à la trajectoire financière de Saint-Maur : en 10 ans, de 2017 à 2027, le capital restant dû aura ainsi été réduit de près de 1236 millions d'euros, soit une réduction de 50,61%. Elle sera éteinte à l'horizon 2053 (voir tableau annexe état de la dette). Elle bénéficie de 3,3 millions d'euros annuels versés par le fonds de soutien.

- **PLAN DE DEPART**

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, prenant acte des observations de la Chambre régionale des comptes, la municipalité a rectifié les cycles et temps de travail de plusieurs services municipaux qui ne respectaient pas le temps de travail légal (1607 heures). Elle a également révisé la liste de l'ensemble des astreintes mises en place (astreinte neige courant d'octobre à avril) et supprimé le congé illégal de départ en retraite de trois mois. La municipalité a également supprimé les recrutements de saisonniers en améliorant la performance du service public. Enfin, elle a contenu la hausse de dépenses de personnel liée à la réforme des rythmes scolaires en limitant les recrutements. En 2017, hors périscolaire, trente-huit postes ont été supprimés. Elle a également mis en place une délibération incitative. Ces mesures ont ralenti le rythme d'expansion de la masse salariale.

- **REVISION DES MARCHES PUBLICS**

Afin d'optimiser la dépense, la ville a entrepris de remettre en concurrence l'ensemble de ses marchés, tout en procédant à des contrôles de ceux-ci. A ce titre, elle a saisi la justice à propos des conditions d'exécution de plusieurs de ces marchés. Certaines décisions techniques, dont le choix de revenir à des prix globaux et forfaitaires ont permis d'améliorer la compétitivité des offres.

- **REDUCTIONS DES DEPENSES A CARACTERE GENERAL**

Soucieuse de rationaliser la dépense, la municipalité s'est attachée à supprimer les dépenses superflues ou de prestige. Les cérémonies des vœux, depuis 2015 (plus de 100 000 euros), ainsi que les frais de représentation du maire et du directeur général des services ont été supprimées. Certaines manifestations trop coûteuses ont également été abandonnées (patinoire, pour 400 000 euros). La taille de la flotte automobile a été réduite et une délibération a été adoptée pour prélever une contribution sur les utilisateurs. Bien entendu, la démarche a été rendue systématique. Pour la première fois en 2017, le montant de ces dépenses à caractère général a franchi à la baisse le seuil des 25 millions d'euros.

- MISE EN PLACE DE DSP

Tout en soutenant les interventions des régies municipales, la municipalité a décidé sans dogmatisme d'utiliser les outils de gestion des services les plus pertinents, en fonction des situations. Ainsi, elle a lancé deux nouvelles délégations de service public, s'ajoutant à l'affermage des marchés alimentaires, qui visent à mieux faire porter la charge des coûts d'utilisation par les usagers. Ces décisions ont permis de mettre la ville en cohérence avec les règles de l'activité économique. La ville a ainsi contracté avec un partenaire pour le Centre hippique qui portera les investissements nécessaires, tout en réduisant de près de 550 000 euros les dépenses liées à cette activité.

- CESSIONS D'ACTIFS.

La commune a, depuis 2014, entrepris une valorisation systématique de son patrimoine. Ces cessions d'actifs inutiles (pavillon de l'ancienne directrice de cabinet) ou sous-utilisés auront permis, à la fin de l'année 2017 d'encaisser près de 35 millions d'euros qui ont servi à financer des investissements sans avoir recours à l'emprunt. Cédées à partir des estimations des domaines, mais en recourant à la procédure de mises aux enchères du Marché interactif des notaires, ces propriétés ont été vendues dans la plus grande transparence et au meilleur prix. En cédant sans avoir recours à l'emprunt, la municipalité actuelle a fait économiser aux générations futures près de 3 millions d'euros annuels. Enfin, il faut souligner que les propriétés cédées permettront, après travaux d'offrir de nouveaux équipements de service public sous forme de dation.

DES MARGES DE MANŒUVRE RETROUVEES POUR REALISER LE PROGRAMME MUNICIPAL

Les efforts produits ont permis de maintenir un haut degré de prestations sans avoir prélevé de ressources nouvelles, dans l'immédiat, sur les contribuables ou les assujettis.

Ces efforts ont été reconnus par les services de l'Etat qui ont souligné la soutenabilité de nos projets d'investissement, ainsi que « *l'amélioration des équilibres de fonctionnement* », tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts pour assurer la viabilité de nos investissements.

Ainsi, malgré les contraintes, de nombreux projets ont d'ores et déjà abouti ou sont en passe de l'être.

- **DES PROJETS MENES A LEUR TERME.**

Parmi les projets d'investissement, le chantier du gymnase Gilbert Noël a été lancé et doit s'achever en septembre 2018. Un Relais des assistantes maternelles a été ouvert et la crèche Papillon enfin achevée. Le réfectoire des Tilleuls a été ouvert. Un city-stade a été livré. D'importants travaux vont permettre de remettre aux normes le stade Chéron. Une transformation en profondeur de la piscine du CS Brossolette va permettre de réaliser des économies substantielles. Une réhabilitation des écoles a été entreprise. Le parvis de La Varenne a été rénové. Enfin, la ville a lancé des opérations structurantes avec la ZAC des Facultés ou le suivi du chantier de la SGP.

- **LE CADRE DE VIE PROTEGE.**

La protection du cadre de vie a été assurée avec l'adoption du PLU, ainsi qu'avec les aménagements des bords de Marne, dont le programme des berges de La Pie constitue un volet essentiel. La sectorisation du service de la propreté, ainsi que le suivi des campagnes de feuilles, avec des moyens renforcés ont permis de rapprocher les préoccupations des saint-mauriens du service public communal.

- **UNE ATTRACTIVITE REDYNAMISEE**

L'attractivité du territoire a été renforcée avec le développement de la vie commerciale, dont l'ouverture du marché alimentaire de La Pie, ou les « Food Trucks », la baisse de la fiscalité pour les petites entreprises soumises à la cotisation minimum, la création d'une fiscalité propre aux « Jeunes entreprises innovantes » ou la création d'un droit de préemption commerciale. Elle a su intervenir ponctuellement pour être au plus près des besoins des usagers (rénovation de la galerie commerciale du parvis de La Varenne, maintien de kiosque de presse).

- UNE VILLE APAISEE

La réappropriation de la rivière Marne avec la piétonisation dominicale et le développement des mobilités douces constituent deux axes poursuivis depuis 2014. La ville a très largement amélioré son offre d'arceaux vélos, a créé une première station « Autolib » et acquis ses premiers véhicules électriques pour les services communaux.

Le vote du Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixe l'objectif de la reconquête de la rivière et de la baignade en Marne symbole du respect du cadre de vie et de l'environnement.

- UNE VILLE SECURISEE

Dans le domaine de la sécurité, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance a été relancé et de nombreuses actions enclenchées (prévention routière, mise en place de bips commerçants...). Plus d'une centaine de caméras de vidéoprotection installés avec un centre de supervision urbain rénové. Les moyens de la police municipale ont été renforcés avec l'armement des agents, le remplacement de véhicules (certains atteignaient les 230 000 kilomètres), le retour de la brigade cynophile.

- UNE VILLE PLUS SOLIDAIRE.

La ville s'est engagée avec détermination dans la protection des plus fragiles avec la création de l'épicerie solidaire, en améliorant les conditions de travail du CCAS avec son déménagement, la signature d'un contrat de ville qui a abouti à la mise en œuvre de nombreuses actions. Elle a également contribué à la création d'une école d'informatique destinée à favoriser l'accès à l'emploi. Un travail de consolidation des résidences-service a été initié. L'agenda d'accessibilité programmé depuis 2016 va permettre en complémentarité avec la poursuite du PAVE de rendre la ville ouverte à tous ses habitants. Elle a également soutenu la création de Maisons de la santé publique, ainsi que celle d'un IME.

- UNE VILLE A L'ECOUTE DE SES USAGERS

Des réformes structurelles de certaines politiques publiques, dont la jeunesse et les seniors viennent compléter les offres de politique publique nécessaires pour assurer les liens intergénérationnels et permettre à tous les saint-mauriens de vivre au mieux leur commune.

Le service public s'est adapté aux besoins des usagers avec la création d'un guichet unique, la mise en place d'agents chargés de la sectorisation, l'ouverture de boîtes aux lettres proches des habitants et le déploiement d'un mairie-bus sur les marchés.

Les échanges avec l'Etablissement public territorial ont permis de garantir un haut niveau de qualité malgré le transfert des compétences (collecte, assainissement).

2018 : UN NOUVEAU CHOC BUDGETAIRE POUR LES COMMUNES

Les efforts en infra, la valorisation du patrimoine ont permis d'assurer le maintien des prestations, leur amélioration et une politique d'équipements substantiels, sans mettre en péril les finances de la commune. Toutefois, certaines décisions de l'Etat viennent ajouter des difficultés à la construction budgétaire pour les années qui viennent en imposant un nouveau cadre normatif.

- **LA CONTRACTUALISATION**

L'article 10 du Projet de Loi de Finances 2018 dispose que la contractualisation des relations entre l'Etat et les 326 plus grandes collectivités conditionnera le niveau des dotations. En ce qui concerne Saint-Maur des Fossés, il s'agit essentiellement de la Dotation globale de fonctionnement. En échange du maintien du niveau de DGF, le niveau des dépenses de fonctionnement devra être contenu à +1,2% incluant les dépenses de personnel pourtant tributaire de mesures telles que la revalorisation des grilles indiciaires ou celle des charges- ainsi que la hausse de l'inflation. Cette hausse autorisée dissimule en réalité une des dépenses de fonctionnement une fois opérés les retranchements des hausses mécaniques.

- **UNE NOUVELLE REGLE BUDGETAIRE**

Avec le PLF, l'Etat veut également imposer une nouvelle règle budgétaire concernant l'endettement imposant aux collectivités de disposer d'une capacité de désendettement contenue à 13 ans. Cette capacité étant entendue comme la capacité de la commune à éteindre sa dette si elle y affectait toute son épargne de gestion. La loi de finances dispose ainsi que « *des mécanismes renforcés de gouvernance reposant notamment sur l'instauration d'une nouvelle règle prudentielle doivent permettre de s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités. Les excédents ainsi dégagés auront vocation à permettre leur désendettement progressif* ». En cas de dépassement de ce ratio, les services de l'Etat pourront saisir la Chambre régionale des Comptes **afin qu'elle arrête les mesures nécessaires pour corriger la situation.** A Saint-Maur, cette capacité de désendettement atteignait les 27 ans en 2007, avant de diminuer à 14,5 ans en 2012, puis repartir à la hausse en 2013. Les anciens budgets de l'eau et de l'assainissement, constituant une part de la dette consolidée de la ville avant leur transfert vers le Sedif et l'EPT atteignaient parfois 28 années de capacité de désendettement. Mécaniquement, les emprunts massivement levés pendant plus d'une décennie pèsent aujourd'hui, tant en fonctionnement au travers des intérêts qu'en investissement avec le capital. La capacité de désendettement est un objectif d'autant plus difficile à atteindre que le mode de calcul de l'épargne ne prend pas en compte les cessions. Portant une dette très importante, et ne disposant que de peu de marges de manœuvres en recettes, **la ville va devoir construire des réponses conformes au cadre légal au risque de perdre son autonomie puisque la saisine de la Chambre régionale des comptes reviendrait à une mise sous tutelle de la ville et se traduirait inmanquablement par une hausse très lourde de la fiscalité. A périmètre budgétaire constant, cela signifierait doubler son épargne de gestion.**

- **UNE AMENDE SRU IMPOSSIBLE A PAYER**

Malgré le poids déjà écrasant de cette charge, et le volontarisme dont elle fait preuve pour assurer la production de logements sociaux, à un rythme compatible avec le respect du cadre de vie et de l'urbanisme saint-maurien, la ville est sous la menace d'une hausse sans précédent des prélèvements. En effet, déjà porté à 5,2 millions d'euros, ce prélèvement pourrait atteindre plus de 7 millions d'euros, montant quasi insupportable pour les finances communales actuelles.

- DES INCERTITUDES SUR LA FISCALITE LOCALE

Fragilisée par une baisse de recettes externes (dotations), ainsi que par la hausse de certains prélèvements, la ville doit faire face à d'autres interrogations.

Si la réforme de la taxe d'habitation est annoncée comme neutre, beaucoup d'incertitudes n'ont pas été levées. En tout état de cause, la dynamique de cet impôt sera freinée à terme puisque le dégrèvement sera adossé à l'année 2017. Elle oblige la ville, qui doit anticiper sur un rythme pluriannuel, à construire une prospective compatible avec toutes les nouvelles exigences.

Dans le même temps, elle doit poursuivre ses efforts de rééquilibrage des recettes avant le transfert de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit de l'Etablissement public territorial.

- LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES REMET EN QUESTION LE FINANCEMENT DES SERVICES A LA POPULATION

La répétition des observations de la Chambre Régionale des Comptes, lors de ses derniers rapports, oblige la commune à se positionner sur la question du rapport entre le coût des prestations et leur tarification (cf. tableau du taux de couverture ci-dessus).

PACTE 2025 : MAINTENIR UNE AMBITION POUR SAINT-MAUR

Une bonne gouvernance oblige à une vision à long terme des ambitions municipales. Le poids de l'histoire et les contraintes inscrites désormais de manière durable dans le paysage financier de la commune vont nous obliger à modifier les paradigmes financier et budgétaire de la ville. L'action collective que nous poursuivons depuis 2014 nous engage jusqu'en 2025, date à laquelle Saint-Maur aura atteint les objectifs suivants :

- **RETROUVER UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE**

Les objectifs du PADD, mis en œuvre dans et par le PLU, contribueront, par l'augmentation de la population, à revitaliser les recettes, sans pour autant exiger de nouveaux équipements, à l'exception d'une nouvelle école. A cet effet, des réserves foncières sont disponibles mais le nouveau groupe scolaire ne sera sans doute pas nécessaire avant quelques années.

Une veille de l'évolution de la démographie scolaire est d'ores et déjà mise en place pour anticiper l'émergence de ces nouveaux besoins. Cette reprise démographique devrait augmenter les capacités fiscales de la ville, en fonction du nombre de logements produits, mais cette hausse devrait au moins atteindre mécaniquement près de 10% des recettes fiscales.

- **MAITRISER NOTRE URBANISME**

La ville veut préserver son identité tout en assurant une nécessaire vitalité démographique et en permettant l'insertion de logements sociaux dans le tissu urbain. Les entrées de ville et les grands axes d'un côté et les 85% de la ville classée en zone U3 porteront la marque de cette identité saint-maurienne qui doit faire converger tradition et modernité.

- **DEVELOPPER NOS PROJETS STRUCTURANTS**

La ville accompagnera les grands projets du territoire. L'ancien terrain d'Essilor, de la ZAC des Facultés, les opérations de RFF autour de la gare de Champignol, de la SGP, des Terrasses ainsi que les OPA inscrites dans le PLU constituent des enjeux déterminants.

- **GARANTIR LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS**

Tout en renouvelant l'offre de services, en l'adaptant à la réalité des besoins et des moyens, la ville entend maintenir des prestations et l'élargir aux nouvelles réalités territoriales. Néanmoins, le maintien des interventions dans des domaines aussi essentiels que la propreté, le scolaire ou la sécurité nécessite des moyens financiers importants.

- **ASSURER LE FINANCEMENT DU PPI ET L'ORTHODOXIE BUDGETAIRE**

Les ambitions de la ville de Saint-Maur sont portées par son cadre de vie et la qualité de ses équipements. A ce titre, le PPI constitue la colonne vertébrale de cette volonté de protection de la commune. Il exigera la mobilisation de ressources importantes, sans pour autant alourdir la dette. Ce PPI est d'autant plus urgent que l'absence d'entretien du patrimoine a accéléré sa dégradation (document joint en annexe). Il conviendra de respecter strictement la trajectoire de désendettement afin de recréer les conditions d'une nouvelle dynamique.

BUDGET 2018 : ABSORBER L'ONDE DE CHOC DES REFORMES BUDGETAIRES

La préparation du budget 2018 commande un retour sur l'exécution du budget en cours.

Après la décision modificative, les grands équilibres de ce budget sont les suivants :

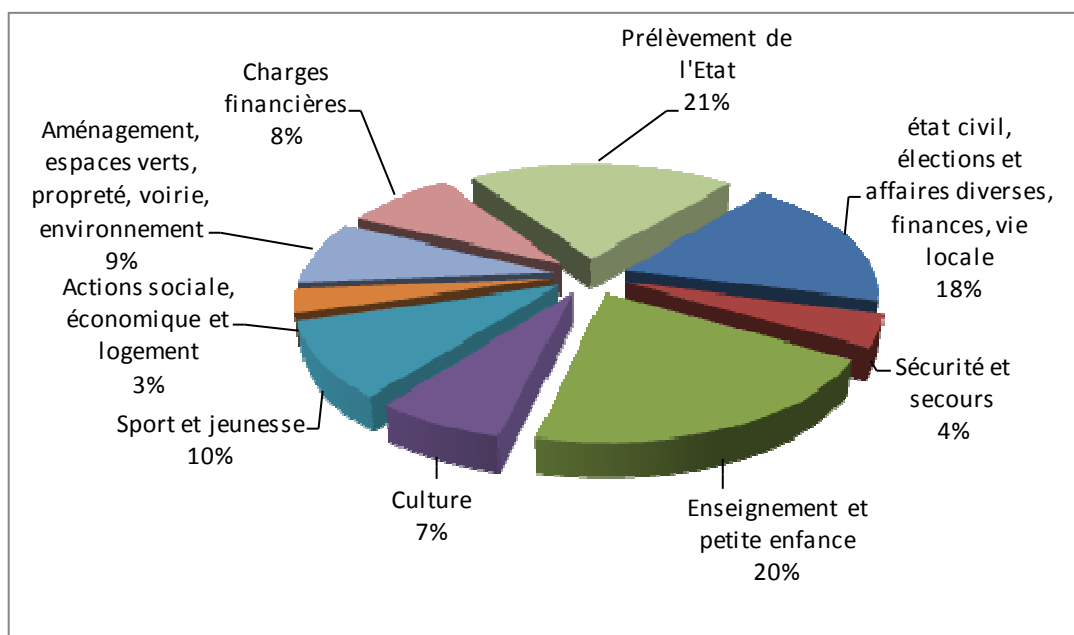
Fonctionnement	2016 (eau + assainissement)	2017
Recettes	194 121 913,37	156 801 141,20
Dépenses	194 121 913,37	156 801 141,20
Investissement		
Recettes	54 506 778,24	50 506 186,46
Dépenses	54 506 778,24	50 506 186,46

En fonctionnement, nous pouvons observer que malgré les transferts de compétences, la charge reste forte.

Dépenses des politiques publiques 2017

Politiques publiques	Prévu 2017 (BP + DM)
Administration générale (état civil, élections et affaires diverses, finances, vie locale, ...)	25 604 525
Sécurité et salubrité publiques (hygiène, police nationale, police municipale, pompiers,...)	6 154 380
Enseignement et petite enfance (crèches, écoles maternelles, écoles primaires, restauration municipale, ...)	29 140 968
Culture (archives, cinéma le Lido, entretien du patrimoine culturel, médiathèque, musées, théâtres, ...)	9 723 205
Sport et jeunesse (centres de loisirs, colonies de vacances, gymnases, piscines, manifestations sportives, Stades, ...)	14 351 785
Actions sociale, économique et logement (CCAS, service du logement, interventions économiques, foires et marchés, aide au tourisme, ...)	4 354 030
Aménagement, services urbains, environnement (aménagement urbain, éclairage public, équipements de voirie, espaces verts, environnement, propreté, voirie, ...)	12 294 154
Charges financières	12 036 815
Prélèvement de l'Etat	29 313 466
Total	142 973 328

DEPENSES DES POLITIQUES PUBLIQUES



En investissement, l'année 2017 a été marquée par l'achèvement de projets attendus (réfectoire des Tilleuls, city-stade), la poursuite de grands chantiers (Centre sportif Gilbert Noel, réfection des quais de La Pie, stade Chéron, travaux sur la piscine du CSB, square Beaurepaire, travaux de l'avenue Joffre) et l'engagement effectif de la rénovation des groupes scolaires de la ville (selon le PPI), avec des tranches de mise en sécurité et en accessibilité très importantes.

Au sein des écoles, la ville avait engagé à la rentrée 2017 près de 3,5 millions d'euros TTC. La répartition de cette somme est la suivante : 1 299 256 euros pour la mise en sécurité et l'accessibilité (La Pie-Parc Est, ainsi que tous les groupes pour les visiophones), 91 080 euros pour les sanitaires (La Pie-Parc Est), 293 396 euros pour les réparations de toiture (La Pie-Marinville-Michelet-Cazaux-Le centre), 394 860 euros pour les réfections de cours-auvents et jeux, 44 516 euros pour la rénovation du préfabriqué du Parc Est, 33 677 euros pour des menuiseries dans des écoles, 125 000 euros pour l'agrandissement du réfectoire des Tilleuls, 76 980 euros pour les stores des salles de classes équipées de TNI, 334 829 euros au sein de la Maternelle Gatin. Les travaux se poursuivent. Le programme de réfection de cours d'école a subi un décalage lié à la mise en œuvre de la commande publique.

Dans le domaine sportif, le remplacement du bac-tampon a été effectué cet été pour 800 000 euros. La rénovation du stade Chéron a été engagée pour 5,2 millions d'euros, ainsi que la réfection de la toiture du club house de Fernand Sastre (28 268 euros) et le traitement de fuites dans différents équipements pour 50 994 euros. La reconstruction de Gilbert Noël a été engagée et le city-stade a été achevé, ces deux opérations représentant 7 740 000 euros.

Différentes interventions ont eu lieu au cinéma (remplacement du faux-plafond pour 25 380 euros), l'Hôtel de ville pour le traitement des fuites (82 105 euros) et le remplacement d'huisseries pour 167 988 euros, la crèche des Mûriers avec la réfection de l'office (84 154 euros).

Sur l'espace public, le réaménagement du square Beaurepaire a été engagé à hauteur de 323 790 euros. La ville a poursuivi ses travaux dans les cimetières pour 65 120 euros. Des opérations de réhabilitation des bords de Marne ont eu lieu pour 89 370 euros. Les travaux de l'avenue Joffre ont été entrepris pour 841 811 euros. Les trottoirs de l'école Marinville ont été effectués pour 68 650 euros. Les travaux de réhabilitation de La Pie se sont poursuivis cette année pour 827 384 euros.

Dans le même temps, des moyens supplémentaires ont été accordés pour changer des véhicules du service de la propreté (un peu plus de 100 000 euros), ainsi que dans le domaine de la commande publique (mobilier dans les écoles) et de l'informatique ou pour le remplacement d'instruments de musique (65 000 euros).

Conforme dans les grandes masses aux prévisions, l'exécution budgétaire 2017 ne permet pas d'anticiper de résultats significatifs. La construction du budget 2018 se fera donc sans reprise de résultat provisoire et à l'aune des décisions de l'Etat. Les ajustements auront lieu lors du budget supplémentaire consécutif au Compte administratif.

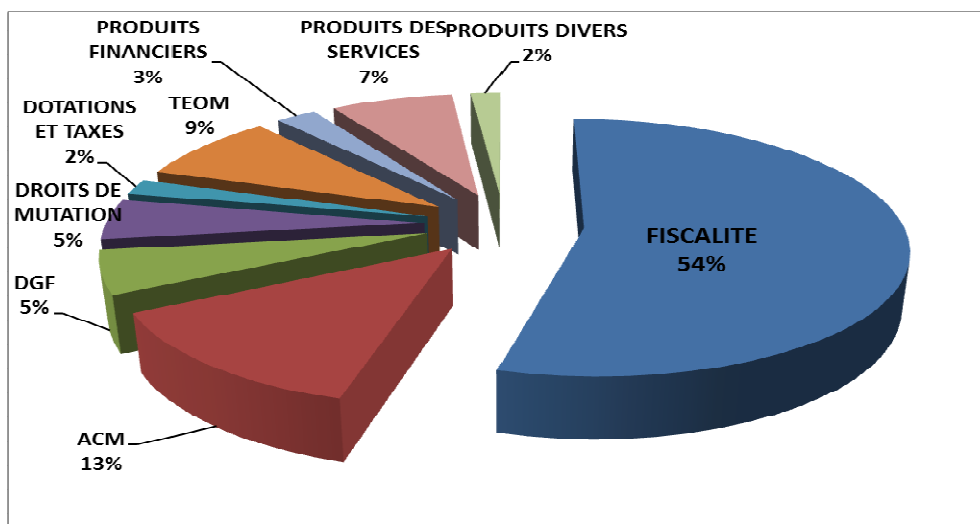
PRINCIPES D'ELABORATION DU BUDGET 2018

Le budget 2018 doit intégrer les mesures nous permettant de franchir le cap des réformes budgétaires exigées par l'Etat et d'absorber l'onde de choc du désendettement massif. Cela signifie que les niveaux d'épargne brute et nette qui ne tiennent pas compte des cessions doivent être durablement consolidés.

L'élaboration d'un budget repose sur l'identification des besoins et du niveau de recettes disponibles pour y répondre tant en investissement qu'en fonctionnement.

En section de fonctionnement :

Le document ci-dessous illustre la ventilation des recettes de fonctionnement de la ville. Il permet de comprendre que celle-ci ne dispose que de deux leviers réels, c'est-à-dire la fiscalité et les produits des services.



Proposition de budget pour la section de fonctionnement :

	2017	2018
Charges de personnel	69,20	65,20
Charges courantes	21	19
Dépenses impératives	1,48	1,48
Prélèvements financiers	16,40	16,40
EPT/ OM	8,20	8,20
SRU	4,80 (déduction faite subvention d'équipement à N-2)	7
Charges financières	10,70	10,70
Subventions	6,50	5,50
Total	138,28	133,48

	2017	2018
Fiscalité	73	80
ACM	18	18
Dotations	8,30	8,30
TEOM	11,60	10,60
Droits de mutation	6,90	6,90
Recettes courantes	10	13
Fonds de soutien	3,30	3,30
Participation dont CAF	4,90	4,90
Total	136	145

La section de fonctionnement permet de dégager un excédent réel d'au moins 11 à 13 millions d'euros, venant abonder la section investissement. L'équilibre de celle-ci sera trouvé au travers des recettes habituelles, des subventions, ainsi que de cessions à hauteur de 2 millions d'euros et de levée d'emprunts à un niveau toujours inférieur au remboursement du capital.

Il permet de dégager un autofinancement conforme à nos ambitions.

- FISCALITE

Les recettes fiscales devront être optimisées. Ainsi, les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2015, après une hausse marginale des taux en 2014 (+ 0,87 % en taxe d'habitation et + 0,54 % en taxe foncière) vont augmenter. Cet effort permettra de projeter positivement durablement et à long-terme la ville. Cette hausse viendra compenser les pertes observées ces dernières années en raison des baisses de dotations et les nouvelles obligations.

- RECETTES

En recettes, un effort sera demandé aux saint-mauriens, au travers d'un équilibre recherché entre les produits fiscaux et les recettes tirées des services. Il s'agit bien d'analyser l'ensemble des prestations pour trouver un équilibre entre les nécessités de services publics, les coûts de fonctionnement et les capacités financières des usagers.

- PERSONNEL

L'objectif cible de réduire les dépenses de personnel de 4 millions d'euros, soit 5,7% de baisse. Pour atteindre cet objectif, outre les économies relevant d'effets de bords (baisse des dépenses d'assurance du personnel liées au renouvellement du marché, retour de la journée de carence), plusieurs actions seront arrêtées :

- non-remplacement des agents partant en retraite, ainsi que celui des agents bénéficiant d'une mobilité ;
- réduction des effectifs liée au aux évolutions du périmètre du service public ;
- lutte contre l'absentéisme telle que définie plus haut.

- PERIMETRE DU SERVICE PUBLIC

Afin de maîtriser le niveau des dépenses de fonctionnement, le périmètre du service public sera modifié pour préserver les politiques indispensables et partagées (cadre de vie, éducation, attractivité, propreté, sécurité). Il s'agit désormais de revisiter les politiques publiques pour adapter le service public au XXIe siècle et aux attentes des saint-mauriens. Des alternatives en délégations de service public pourront être apportées pour améliorer la gestion de certains services.

- FINANCEMENT INNOVANT

La ville va poursuivre son effort de désendettement et souhaite entreprendre des négociations avec les partenaires financiers pour limiter le poids de la charge. Elle va intensifier ses efforts de recherche de subventions. Elle entend également s'ouvrir davantage à d'autres formes de financement (fondation, mécénat, participatif). La rénovation des Maisons de quartier pourrait également servir d'exemple.

- VIE ASSOCIATIVE

Les associations concourent à la qualité de la vie saint-maurienne. Elles ne sauraient exemptes des efforts demandés et ce d'autant plus que certaines d'entre-elles disposent d'une trésorerie parfois importante.

En investissement, la ville devra couvrir près de 40 millions d'euros. La couverture de cette somme sera assurée par l'épargne dégagé, le produit des cessions (inscrit en investissement et réalisé en fonctionnement), les subventions, les produits directs des recettes d'investissement (Forfait post-stationnement, droits de voirie..) et un niveau d'emprunt à hauteur de 10 millions d'euros.

IV- Budgets annexes des « Parcs de stationnement » et du Cinéma « Le Lido »

Parcs de stationnement.

Le lancement de la délégation de service public devrait aboutir au début du printemps 2018, compte tenu du calendrier de cette procédure. Il convient néanmoins de construire un budget pour la part d'exercice nécessaire pour aller jusqu'à la mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion. La grille tarifaire ayant été adoptée, la dotation d'équipement sera proportionnelle au besoin du trimestre d'exploitation.

Budget annexe « Le Lido ».

Les activités cinématographiques de proximité répondent à une attente forte des saint-mauriens. L'année 2018 sera marquée par la reprise des « 4 Deltas », dont l'impact sera réduit en fonctionnement puisque des travaux (sécurité et accessibilité) seront nécessaires avant d'en permettre la réouverture. Des ajustements de tarifs viendront couvrir les dépenses. Une dotation d'équilibre en contrepartie des missions de service public viendra abonder les ressources de ce budget. Le cinéma « Le Lido » a bénéficié d'investissements importants cette année au travers du remplacement des sièges. La subvention du Centre National du Cinéma, liée au label, contribue à son financement. L'année 2018 sera donc riche pour la vie de ce budget. Une analyse des coûts de fonctionnement doit être conduite pour ajuster les tarifs d'un équipement qui est inscrit dans un champ économique.

V- ANNEXES GENERALES D'INFORMATION SUR LE BUDGET PRINCIPAL**A/ ELEMENTS RELATIFS AUX RESSOURCES HUMAINES**

Comme tous les éléments constitutifs du ROB, les données relatives aux ressources humaines seront analysées en 3 temps :

- 1 – l'analyse rétrospective
- 2 - la prospective pour l'exercice 2018
- 3 - les objectifs et enjeux des exercices à venir

1- L'analyse rétrospective

LE CONTEXTE NATIONAL

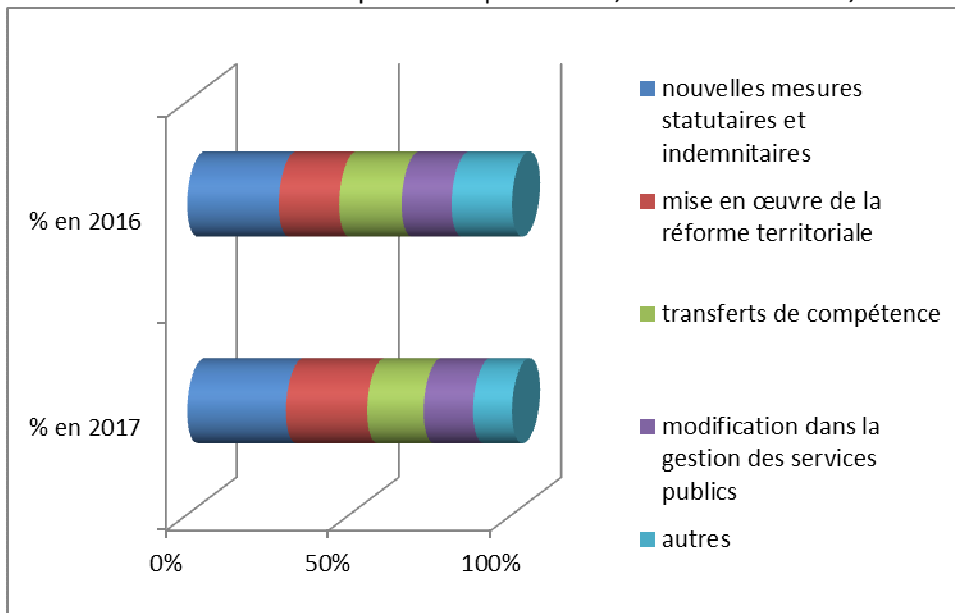
En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Dévoilé le 10 octobre 2017, le baromètre HoRHizons 2017, outil co construit par l'AMF, l'ADF, la FNCDG, le CNFPT et le CSFPT permet de livrer une vision commune et d'objectiver les données « Ressources humaines » de la Fonction Publique Territoriale.

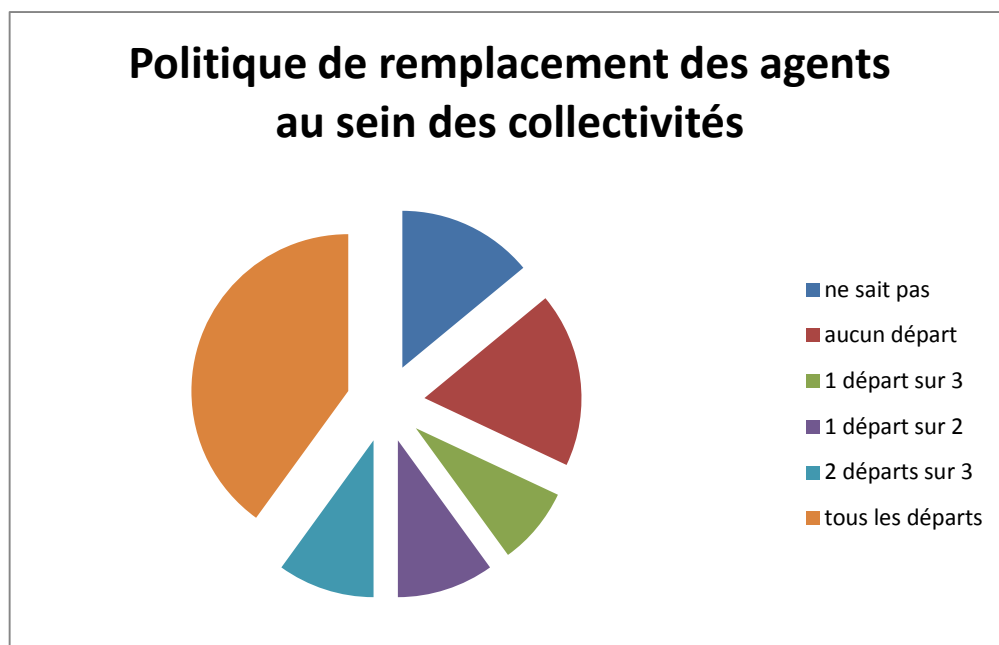
Le point saillant de l'exercice 2017 résulte de la hausse consécutive aux nouvelles mesures statutaires et indemnitaires qui, pour plus de 56% des collectivités, expliquent l'augmentation de masse salariale. Plus de la moitié de cet impact découle des seuls accords PPCR.

Le constat est objectivement partagé par toutes les collectivités que la maîtrise des dépenses de personnel ne peut être assurée que par des mesures volontaristes d'effets de structure par la stabilisation des effectifs.

Les causes d'évolution des dépenses de personnels, au niveau national, sont évaluées comme suit :

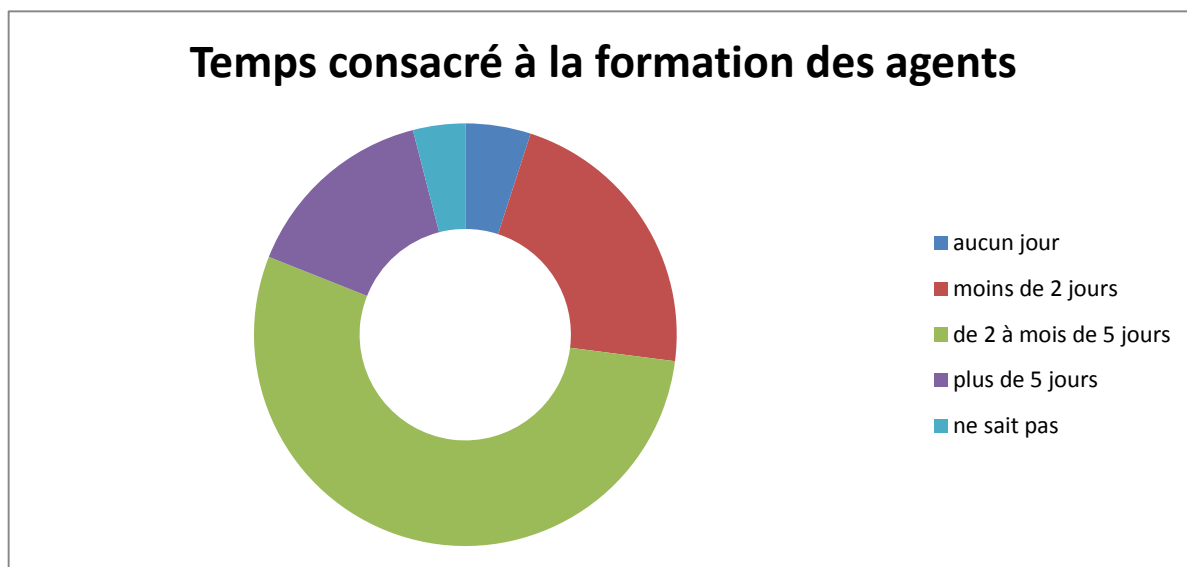


Les décisions relatives au remplacement de départs sont lourdement impactées :



En matière de politique RH, trois volets sont analysés :

- La formation : malgré les contraintes budgétaires, les efforts de formation sont soutenus ; plus de la moitié des collectivités consacrent + de 1% de la masse salariale à des actions de formation.



- Le temps de travail : une réflexion sur l'organisation du temps de travail a été engagée par 56% des communes de plus de 20 000 habitants
- L'inaptitude : 24% des collectivités constatent une augmentation des situations d'inaptitude.

LA SITUATION SAINT-MAURIENNE

Les données RH de la Ville s'inscrivent pleinement dans les informations tendanciellees partagées au niveau national :

- L'évolution de la masse salariale entre 2017 et 2016 est estimée à 1.2%, avec une part importante relevant de décisions extérieures (charges) ou de développement de politiques publiques (offre périscolaire).
- Cette évolution a été contenue grâce à une maîtrise des effectifs qui a permis de compenser les impacts des mesures nationales.
- Le poids moyen de la masse salariale sur les dépenses de fonctionnement est de 49.9% au niveau communal, c'est-à-dire un poids légèrement inférieur à des communes de même strate. L'évolution prévisible des dépenses de personnel est de 1.5% entre 2017 et 2016.

Les tableaux ci-dessous mettent en exergue d'une part les motifs principaux de dégradation de la masse salariale, d'autre part la tenue de la structure des effectifs :

MOTIFS	Augmentation de la masse salariale	Economies sur la masse salariale
Charges patronales	750 000	
GVT	172 000	
PPCR	507 000	
Mesures prises pour les AM		219 000
Prise en charge chômage		193 000
Différentiel indiciaire flux entrées/sorties		202 000
Ecart = 815 000	1 429 000	614 000

La maîtrise des effectifs se mesure par les différentiels indiciaires constatés par catégorie :

Volume indiciaire	sorties	Entrées	différentiel
Catégorie A	42 769	14 364	28 405
Catégorie B	18 012	7 355	10 657
Catégorie C	154 860	150 756	4 104
	215 641	172 475	43 166

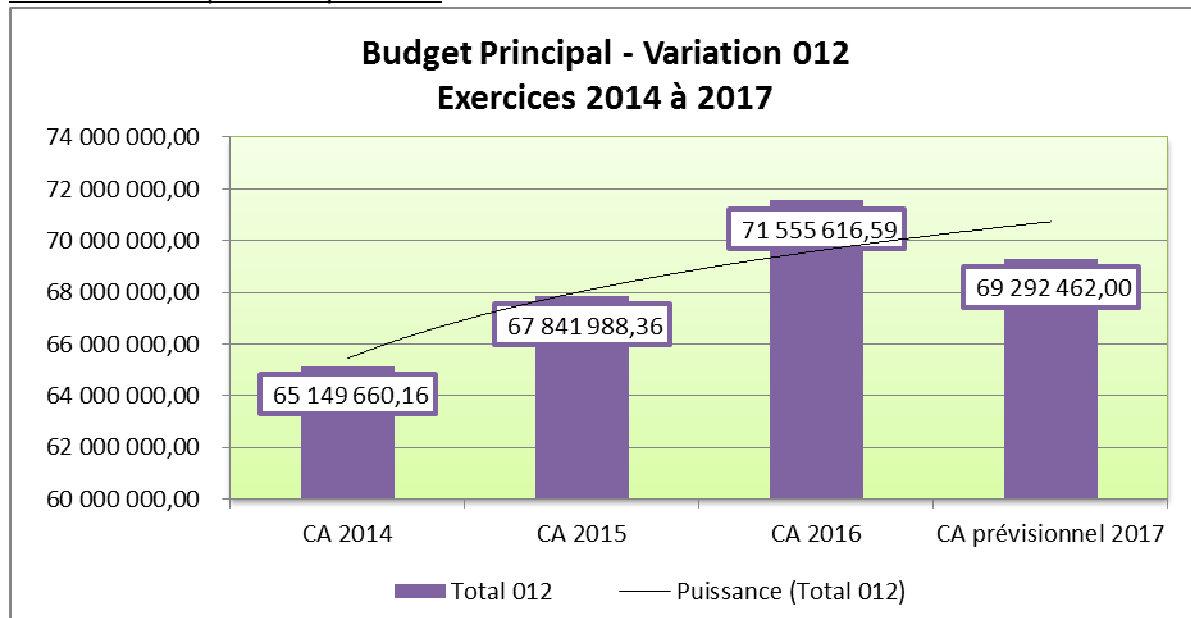
Outre cet enjeu majeur de maîtrise des effectifs, la politique RH de la ville, malgré un budget contraint, a poursuivi son accompagnement des agents tant en développement des compétences que sur le volet de l'employabilité, les difficultés résultant d'inaptitudes étant comme au niveau national en augmentation.

Catégorie statutaire	Filière statutaire	Total	ETP
Catégorie A		146	130,44
	Administrative	42	42
	Culturelle	70	55,54
	Emplois fonctionnels	4	4
	Médico-Sociale	13	11,9
	Police municipale	2	2
	Sportive	2	2
	Technique	13	13
Total		146	130,44

Ce tableau témoigne des particularités saint-mauriennes dans le domaine des missions et de l'organisation, avec un encadrement dispersé puisque la moitié des postes de cadre sont déployés dans des secteurs spécifiques (culture et médico-social).

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

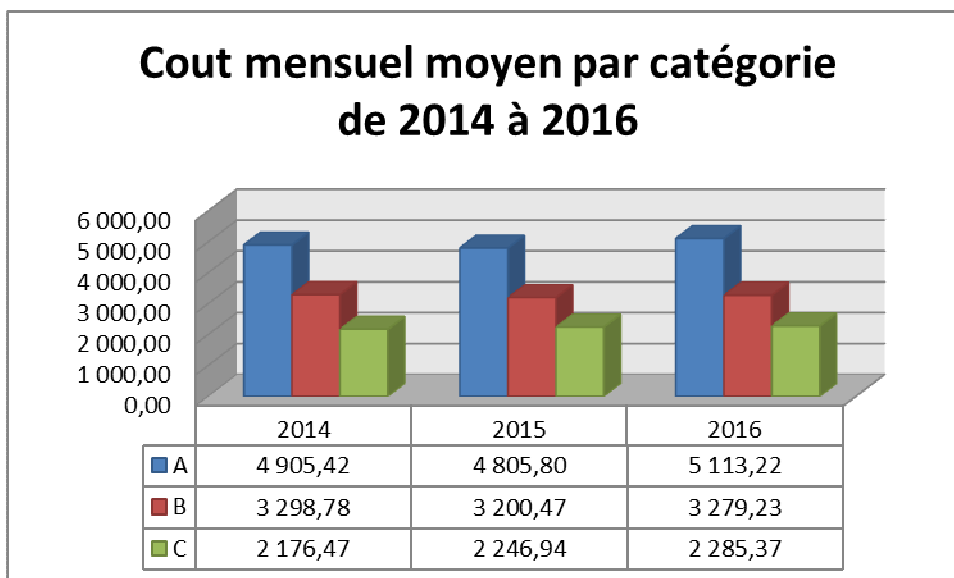
Evolution des dépenses depuis 2014



Le montant atteint en 2016 intègre les agents des services de l'eau et de l'assainissement, conservés dans les effectifs au travers des conventions de gestion entre l'EPT et la ville. En faisant abstraction de ces agents, le montant atteint les 70,1 millions d'euros. Il atteignait les 71 millions avec ces services, ainsi que ceux chargés de la gestion des OM.

Il est à noter que l'augmentation des charges patronales entre 2014 et 2017 représente plus de 2,2 millions d'euros.

La trajectoire 2017 sera néanmoins de 69,3 millions d'euros.



Les rémunérations des agents par catégorie intègrent les charges sociales. Le coût moyen d'un agent se situe à 42 000 euros.

Au niveau des cadres, la ville se distingue par leur poids dans le domaine culturel (49 postes au CRR, plusieurs au sein de la Médiathèque, du Théâtre et du Musée).

NBI (nouvelle bonification indiciaire)

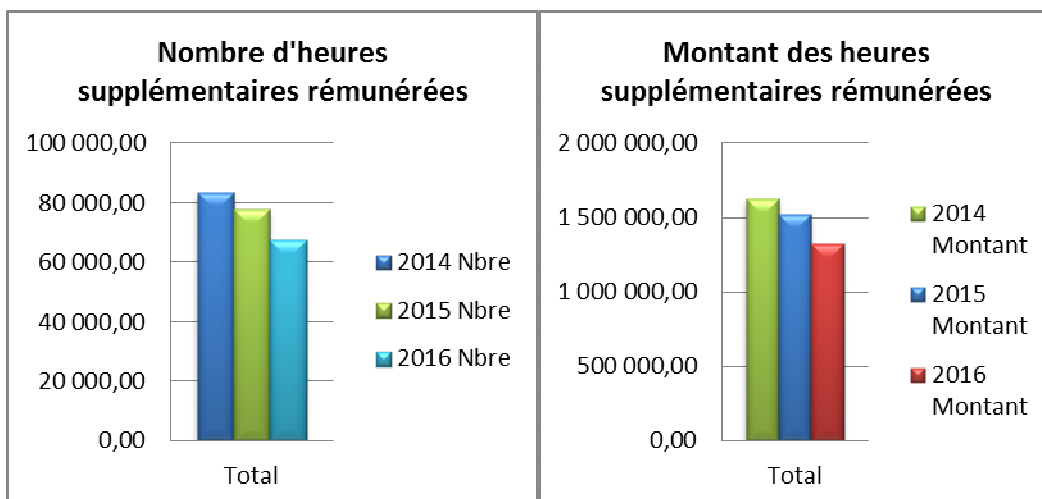
	2014		2015		2016	
CAT	MONTANT	Nbre d'agents	MONTANT	Nbre d'agents	MONTANT	Nbre d'agents
A	41 309,36	36	47 285,65	46	51 244,33	44
B	33 595,79	51	41 767,05	61	64 154,24	87
C	101 065,42	177	128 630,19	213	156 395,79	261
Total	175 970,57	264	217 682,89	320	271 794,36	392

La remise à plat des NBI « accueil » et la mise en œuvre de la nouvelle NBI sur les quartiers prioritaires (quartier politique de la ville), décision des organes de gestion de la FPT, conduisent à une augmentation des bénéficiaires.

Les heures supplémentaires rémunérées

	2014		2015		2016	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Total	83 315,90	1 627 407,46	77 803,25	1 521 176,12	67 519,36	1 325 564,58

Le volume des heures supplémentaires reste à un niveau très élevé, malgré une baisse significative constatée ces dernières années. Le rythme de vie de la commune, avec ses manifestations, le manquement à certaines règles des équipements accueillant du public, ainsi que les dispositions dans le domaine de la sécurité constituent les principales explications de cette situation atypique. L'année 2017 n'échappera pas à cette tendance.



On note une tendance à la baisse sur l'ensemble de la période 2014 / 2016

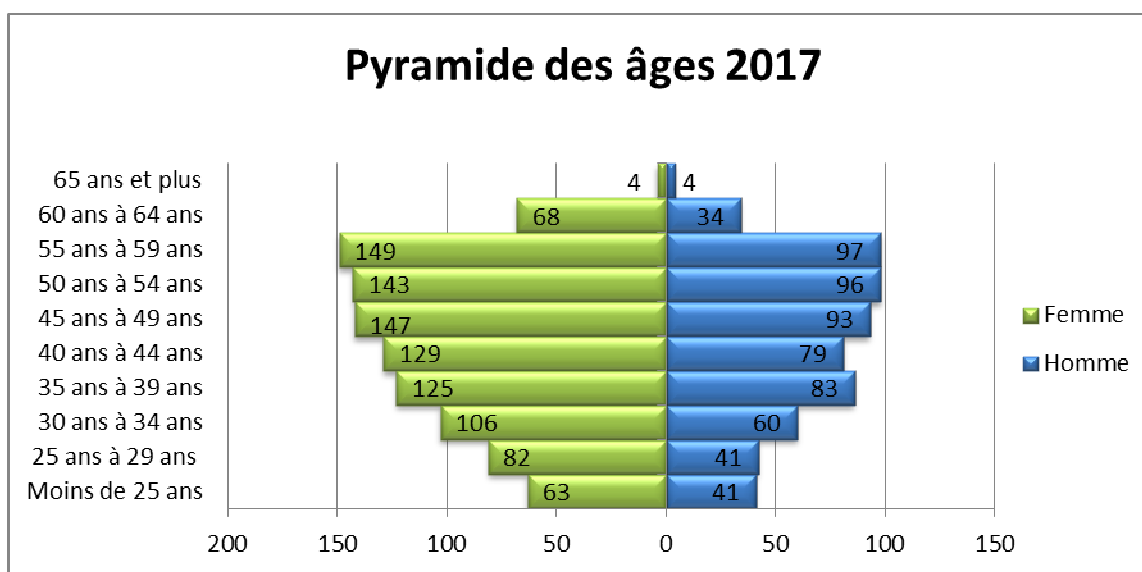
Les avantages en nature

Concernant les avantages en nature, 2 types d'avantages sont recensés :

Avantage véhicule	2014	2015	2016 Avant. N-1	2017 Avant.N-1
Montant	0,00	0,00	40 505,47	34 074,66
Nombre d'agents	0,00	0,00	59,00	52,00
Avantage logement	2014	2015	2016	
Montant	91838,64	88518,09	75641,39	
Nombre d'agents	49	41	43	

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS PRESENTS AU 31 OCTOBRE 2017

L'âge :

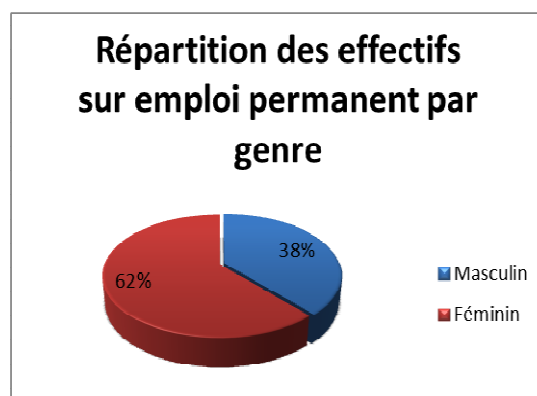


La forme de notre champignon témoigne du vieillissement du personnel communal, malgré le recrutement de nombreux animateurs, avec un âge moyen au sein de la collectivité de 43,70 ans. Au niveau national l'âge moyen est de 44 ans.

Le temps de travail :

Les services de la Ville fonctionnent sur une base de 39 heures par semaine avec attribution de jours de congés et ARTT de compensation.

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services validés par le comité technique paritaire et sont adaptés aux besoins des services notamment en termes d'accueil des usagers.

**EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (données au 31 octobre 2017)**

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes », précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

Etat des lieux de la parité

Répartition des effectifs (fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents présents au 31 octobre 2017) par catégorie hiérarchique :

Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Hors Catégorie	Total général
Féminin	83	125	788	16	1012
Masculin	63	91	475	1	630
Total général	146	216	1263	17	1642

Au 31 octobre 2017, la collectivité emploie 1012 femmes et 630 hommes sur emploi permanent (fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents).

La répartition hommes/femmes est plus favorable aux femmes sur l'ensemble des catégories.

La surreprésentation féminine est accentuée par la place importante des filières médico-sociale avec 168 femmes et la administrative avec 251 femmes. La répartition hommes/femmes de la filière technique est assez similaire (343 femmes / 387 hommes).

	FEMMES	HOMMES
Administrative	89%	11%
Animation	63%	37%
Culturelle	55%	45%
Médico-Sociale	99%	1%
Police municipale	36%	64%
Sportive	39%	61%
Technique	47%	53%
Hors catégorie	94%	6%
Emplois fonctionnels	25%	75%

Les cadres d'emplois les plus féminisés

Cadre d'emplois	Féminin
Adjointes administratives territoriales	89%
Agents sociaux territoriaux	100%
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	100%
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	100%
Assistants territoriaux socio-éducatifs	100%
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	100%
Auxiliaires de puériculture territoriaux	100%
Auxiliaires de soins territoriaux	100%
Bibliothécaires territoriaux	100%
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	95%
Assistants maternelles	100%
Infirmiers territoriaux en soins généraux	100%
Médecins territoriaux	100%
Psychologues territoriaux	100%
Puéricultrices territoriales	100%
Rédacteurs territoriaux	96%

Les cadres d'emplois les plus masculinisés

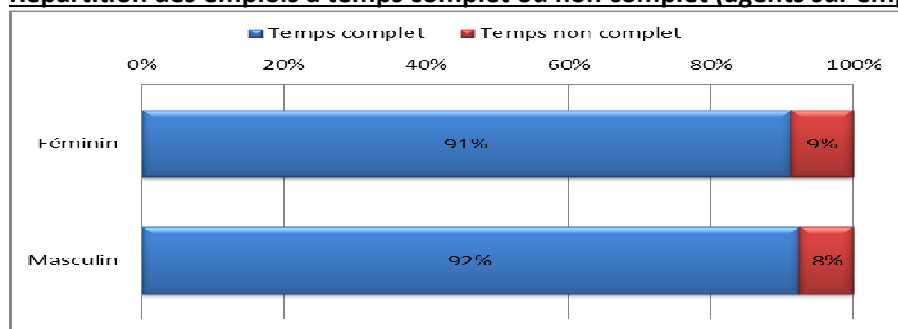
Cadre d'emplois	Masculin
Agents de maîtrise territoriaux	88%
Chefs de service de police municipale	75%
Directeurs de police municipale	100%
Ingénieurs en chef territoriaux	75%
Techniciens territoriaux	80%

Age moyen des agents sur emploi permanents (fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents présents au 31 octobre 2017)

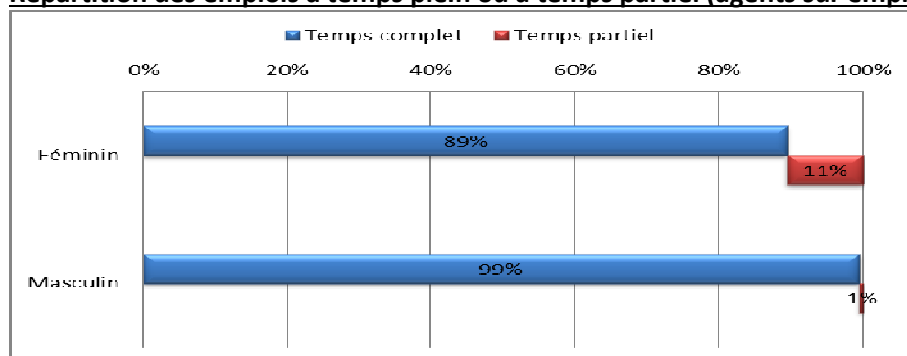
Genre	Fonctionnaire	Contractuel sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Féminin	45,47	37,25	43,52
Masculin	46,18	33,07	43,99

Temps de travail

Répartition des emplois à temps complet ou non complet (agents sur emploi permanent)



Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel (agents sur emploi permanent)



Actions menées par la Ville en faveur de l'égalité femmes – hommes

Les indicateurs montrent que la ville de Saint-Maur-des-Fossés a une répartition femmes- hommes relativement équilibrée qui ne semble pas justifier d'action spécifique.

2 – la prospective pour l'exercice 2018 :

L'année 2018 viendra renforcer et amplifier les décisions prises ces dernières années. L'exercice restera difficile car la ville a déjà utilisé certains leviers évoqués par différents rapports, dont le rapport de Monsieur Laurent : les cycles de travail ont été revisités avec une convergence des temps de travail vers la norme légale (1607 heures), certains avantages indus ont été supprimés (dont le congé de départ en retraite de trois mois). Elle devra renforcer la lutte contre l'absentéisme tout en amplifiant fortement la réduction de postes pour faire face à la dégradation de la situation. Si des actions ont déjà été engagées avec la Médecine du Travail, le service de prévention et les partenaires sociaux, au travers, par exemple, du plan de lutte contre les addictions, il convient de conforter cette démarche en la systématisant. Un groupe de travail dédié va être mis en place pour dresser un état de lieux exhaustif et proposer un plan d'actions global pour corriger cette situation.

Au-delà de ces actions, la ville vise un objectif de baisse des dépenses de personnel. L'objectif cible de réduire les dépenses de personnel de 4 millions d'euros, soit 5,7% de baisse. Pour atteindre cet objectif, outre les économies relevant d'effets de bords (baisse des dépenses d'assurance du personnel liées au renouvellement du marché, retour de la journée de carence), plusieurs actions seront arrêtées :

- non-remplacement des agents partant en retraite, ainsi que celui des agents bénéficiant d'une mobilité ;
- réduction des effectifs liée aux évolutions du périmètre du service public ;
- lutte contre l'absentéisme telle que définie plus haut.

A la date de rédaction de ce rapport, et au vu des départs arrêtés en retraite et des premières demandes de mutations, 830 000 euros peuvent d'ores être gelés, sans attendre les conséquences des réorganisations de services publics, ni la liste définitive des départs en retraites.

B/ PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Expression concrète d'une ambition renouvelée, cette programmation porte la marque d'une volonté de préparer l'avenir et de garantir des équipements de qualité. Elle permettra également d'assurer aux services de disposer des moyens pour remplir leurs missions, en particulier dans le secteur de l'espace public.

C/ ETAT DE LA DETTE

La ville a sécurisé sa dette en 2016. Cette opération majeure a transformé une part des intérêts et des IRA en capital, modifiant le profil de cette dette. La part sécurisée est prise en charge par le fonds de soutien (à hauteur de 40 millions d'euros), ce qui explique, au terme de la circulaire de référence qu'elle est déduite dans les ratios d'endettement du stock. Toutefois, malgré un recours très raisonnable à l'emprunt, Saint-Maur a encore un encours très important. Contrairement aux années écoulées, depuis 2014, la ville rembourse annuellement plus d'emprunts qu'elle n'en lève.

Il conviendra néanmoins pour revenir à une situation plus apaisée de mobiliser d'autres ressources que l'emprunt, et donc de privilégier un autofinancement solide, adossé à des ressources pérennes.

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N - BUDGET PRINCIPAL					
Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	258 056 406,51 €	11 622 123,11 €	10 965 784,55 €	22 587 907,66 €	254 952 091,63 €
2018	254 952 091,63 €	12 223 637,56 €	10 361 179,44 €	22 584 817,00 €	247 728 454,07 €
2019	247 728 454,07 €	12 663 065,58 €	10 155 009,71 €	22 818 075,29 €	240 065 388,49 €
2020	240 065 388,49 €	13 115 188,94 €	9 877 237,95 €	22 992 426,89 €	226 950 199,55 €
2021	226 950 199,55 €	13 389 538,70 €	9 350 246,01 €	22 739 784,71 €	213 560 660,85 €
2022	213 560 660,85 €	13 707 647,09 €	8 820 439,12 €	22 528 086,21 €	199 853 013,76 €
2023	199 853 013,76 €	13 591 712,61 €	8 279 646,17 €	21 871 358,78 €	186 261 301,15 €
2024	186 261 301,15 €	13 922 075,12 €	7 755 933,68 €	21 678 008,80 €	172 339 226,03 €
2025	172 339 226,03 €	14 252 992,35 €	7 189 756,07 €	21 442 748,42 €	158 086 233,68 €
2026	158 086 233,68 €	14 569 296,98 €	6 612 090,40 €	21 181 387,38 €	143 516 936,70 €
2027	143 516 936,70 €	14 478 336,61 €	6 018 181,22 €	20 496 517,83 €	129 038 600,09 €
2028	129 038 600,09 €	13 418 583,39 €	5 455 802,09 €	18 874 385,48 €	115 620 016,70 €
2029	115 620 016,70 €	12 679 408,03 €	4 910 746,02 €	17 590 154,05 €	102 940 608,67 €
2030	102 940 608,67 €	12 443 889,63 €	4 398 174,40 €	16 842 064,03 €	90 496 719,04 €
2031	90 496 719,04 €	12 286 806,06 €	3 888 936,05 €	16 175 742,11 €	78 209 912,98 €
2032	78 209 912,98 €	11 590 206,21 €	3 399 144,05 €	14 989 350,26 €	66 619 706,77 €
2033	66 619 706,77 €	10 514 184,98 €	2 915 575,63 €	13 429 760,61 €	56 105 521,79 €
2034	56 105 521,79 €	10 501 474,43 €	2 460 776,75 €	12 962 251,18 €	45 604 047,35 €
2035	45 604 047,35 €	9 495 216,32 €	2 039 257,08 €	11 534 473,40 €	36 108 831,03 €
2036	36 108 831,03 €	8 545 375,36 €	1 655 542,13 €	10 200 917,49 €	27 563 455,67 €
2037	27 563 455,67 €	6 879 518,98 €	1 308 608,90 €	8 188 127,88 €	20 683 936,69 €
2038	20 683 936,69 €	4 168 993,20 €	1 017 011,68 €	5 186 004,88 €	16 514 943,49 €
2039	16 514 943,49 €	3 530 136,40 €	807 865,32 €	4 338 001,72 €	12 984 807,09 €
2040	12 984 807,09 €	2 152 759,75 €	665 321,79 €	2 818 081,54 €	10 832 047,34 €
2041	10 832 047,34 €	2 184 230,86 €	556 485,54 €	2 740 716,40 €	8 647 816,48 €
2042	8 647 816,48 €	2 217 284,93 €	444 923,48 €	2 662 208,41 €	6 430 531,55 €
2043	6 430 531,55 €	1 932 456,31 €	333 329,88 €	2 265 786,19 €	4 498 075,24 €
2044	4 498 075,24 €	1 074 038,42 €	239 977,04 €	1 314 015,46 €	3 424 036,82 €
2045	3 424 036,82 €	877 591,02 €	180 234,68 €	1 057 825,70 €	2 546 445,80 €
2046	2 546 445,80 €	764 666,18 €	131 154,47 €	895 820,65 €	1 781 779,62 €
2047	1 781 779,62 €	601 940,51 €	88 990,23 €	690 930,74 €	1 179 839,11 €
2048	1 179 839,11 €	439 424,61 €	56 289,15 €	495 713,76 €	740 414,50 €
2049	740 414,50 €	277 129,67 €	32 842,28 €	309 971,95 €	463 284,83 €
2050	463 284,83 €	115 067,54 €	18 788,77 €	133 856,31 €	348 217,29 €
2051	348 217,29 €	119 917,09 €	14 122,15 €	134 039,24 €	228 300,20 €
2052	228 300,20 €	125 024,76 €	9 284,21 €	134 308,97 €	103 275,44 €
2053	103 275,44 €	103 275,44 €	4 188,39 €	107 463,83 €	0,00 €
total		276 574 214,73 €	132 418 876,48 €	408 993 091,21 €	

NOMBRE DE CONTRATS PAR BANQUE

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3	3	3
CAISSE D'EPARGNE	7	8	9
CREDIT AGRICOLE	2	2	2
CREDIT FONCIER	2	4	4
CREDIT MUTUEL	1	1	1
DEPFA BANK	4	4	4
DEXIA	1	1	1
SFIL	11	11	11
SOCIETE GENERALE	10	10	10
TOTAL	41	44	45

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Adopte le rapport d'orientation budgétaire